

La fontaine-lavoir



Selon la légende :

La source commence à sourdre vers l'an 852 au passage du comte de Moreuil de retour de croisade contre les Sarrasins en Italie.

Il ramène avec lui les précieuses reliques de sainte Restitute que le pape Léon IV lui a remises en récompense de ses services ; au dire du légendaire, le comte préféra le don d'un corps saint à celui de riches présents ; quoi qu'il en soit, son intention est de les transporter à sa terre de Moreuil près d'Amiens, mais il a voulu auparavant passer par Arcy, petite bourgade de son domaine, dans le Soissonais, bien que ce lieu soit ruiné par la guerre et qu'il est peu commode d'y séjourner.

Arrivé à Arcy, les reliques sont déposées dans une chapelle fort négligée et où se dit rarement la messe ; bientôt des miracles éclatent : une fontaine surgit tout à coup, une mère avec un enfant mort au sein sans avoir reçu le baptême s'approche des reliques et le demande ; un prêtre baptise l'enfant en présence de la foule et l'enfant revit.

La sainte a ainsi choisi ce lieu pour y être honorée ; ce qui donne lieu depuis à un célèbre pèlerinage où, au mois de mai, on invoque la sainte et boit l'eau de la source contre les maladies nerveuses, l'épilepsie, voire la folie.

La chapelle se transforme en une église digne de celle qui avait souffert pour son Dieu, une châsse d'argent en abrite les reliques, le nom de la sainte est ajouté à celui du village et le lieu de la source miraculeuse devient la fontaine-lavoir.



Carte postale du 08-08-1911, édition de l'épicerie, graineterie Choffin n°3 rue de Rugny, Arcy. À gauche de la fontaine lavoir, la boulangerie de M. Brunet. Pétrissait-il la farine avec l'eau dite miraculeuse de la source ?

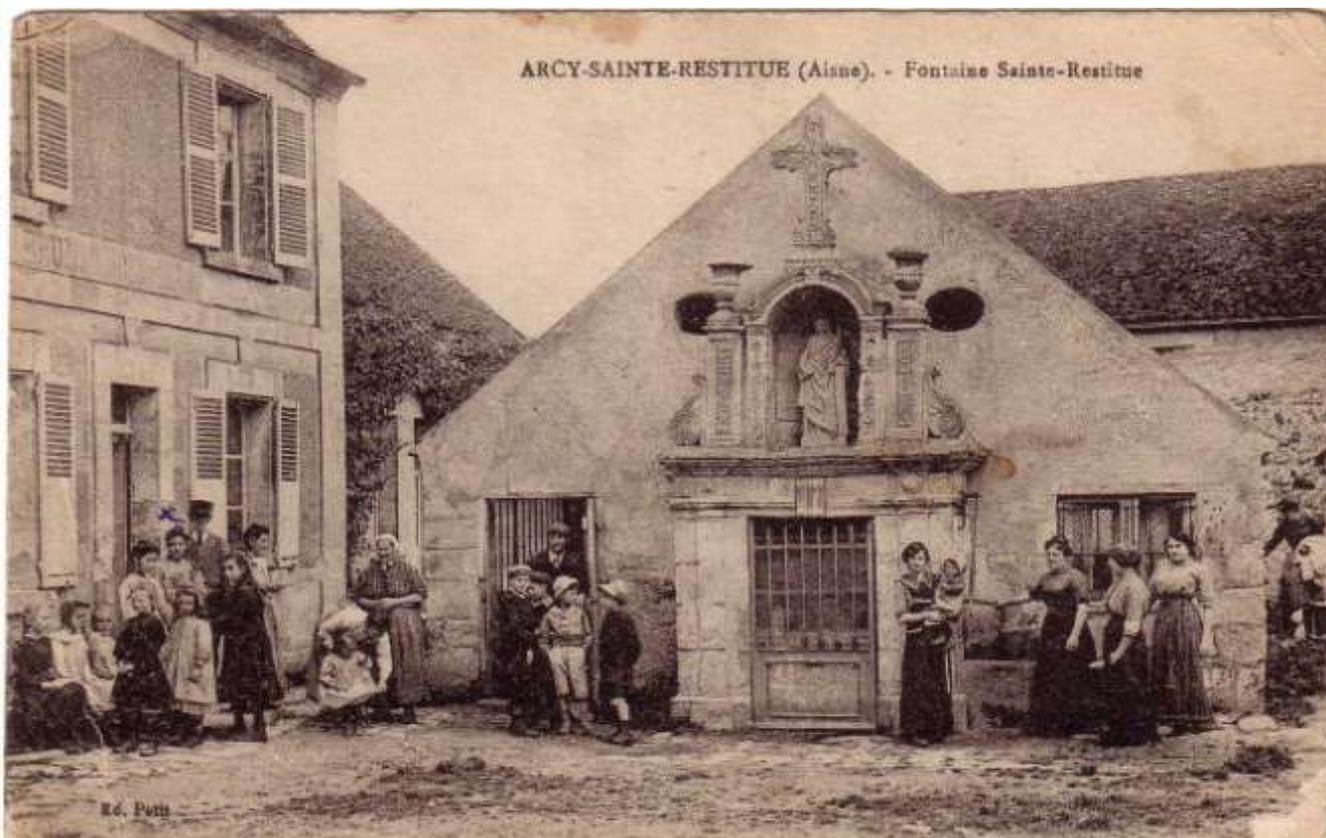
Notre boulanger, bras nus croisés et long tablier blanc est adossé au fronton de la fontaine.

Une sœur de Victor Danteny (père de Sylvain) se marie avec un Brunet ; lorsque la boulangerie est déplacée rue de Servenay sur la petite place, là où elle est encore de nos jours, c'est le cordonnier M. Daviot (décédé le jour de la naissance de Marie-Thérèse Pornon le 26-02-1923) et sa femme née Martin qui s'installent dans l'ancienne boulangerie.

M. Cerveaux et Mme (Née Maria Martin) sont présents, en retrait derrière les enfants de droite.



Carte postale éditée par le café Petit tenu par Georges Petit depuis 1911.



Cette carte postale est antérieure à 1914 bien qu'au recto Lucienne (Denizot ?) l'ait datée le 29-12-1922 : « Meilleurs vœux et souhaits de bonne et heureuse année » à Hélène Tailly rue du Mont-Rouge à Longny dans l'Orne. Alors est-ce Lucienne ou Hélène que désigne la croix tracée à l'encre au-dessus de la tête d'une fillette dans le groupe de gauche ?

La grand-mère Cerveaux née Martin est à droite de ce groupe, coiffée d'un fichu blanc.

Sa sœur Mlle Martin Hortense-Marie-Augustine, née à Reims le 09-01-1872, devient Sœur Sainte-Restitue sous le voile de religieuse-infirmière de Notre-Dame du bon secours.

M. le maire Emile Fortier, conducteur de travaux des Ponts & Chaussées, élu en octobre 1963 suite au décès de Mr Sylvain Danteny, lancera les travaux d'installation de l'eau courante dans le village.

Alors que l'eau devient courante dans les foyers, la machine à laver ne l'est pas encore.

Ainsi les lavandières continueront à venir prélever, laver et rincer dans l'eau courante du lavoir ; la mère de famille avec le linge de sa maisonnée et la veuve avec celui des autres : une telle le faisait pour la gérante de l'épicerie COOP, une autre y frottait les tabliers d'un boucher de Fère-en-Tardenois recevant pour son labeur monnaie trébuchante et pot-au-feu du dimanche.

Il y avait un tronc pour les offrandes à la fontaine.

Le Conseil des Fabriques des églises est supprimé par la loi du 09-12-1905, article 3.

Il est dressé un inventaire des objets dans chaque église et les finances des Fabriques sont transférées aux municipalités.

La dernière réunion du Conseil de la Fabrique de notre église se tient le 09-12-1906 ; et la dernière délibération transcrite est une protestation contre les nouveaux décrets ou amendements de la loi dite de la séparation de l'Église et de l'État ; l'abbé Brotonne n'acquiesce en aucune façon à l'aliénation des biens de la Fabrique. Cependant l'abbé Brotonne continue à transcrire les recettes des offrandes déposées dans les troncs à l'intérieur de l'église, mais aussi du tronc de la fontaine jusqu'en 1916.

Voici la levée du 8 avril, vite griffonnée : « 6 billets de 5, 1 billet de 20 F, 5 pièces de 5, monnaies blanches pour un total de 9,65 F, plus 70,25 F argent de Branges. »

Voici celle du bureau des marguilliers faite le 26 juillet 1881 : « Après nous être transportés à la fontaine et à l'église, avons procédé à la levée des troncs dont le résultat suit : 4 F en pièces de 2 F, 6,00 F en pièces de 1 F - 12 F en 0,50 - 0,40 F en pièces de 0,20 - de billon 140,85 » signent le curé C. Gréhen, Lamy (petit cultivateur à Foufry), Guyot.



La fontaine côté lavoir en juin 2001

Le lundi restait le jour traditionnel de la corvée de lessive ; selon le dire des unes et des autres : « On y blanchissait le linge et salissait les autres. » Aussi y venaient au lever du jour certaines lavandières moins grégaires, non seulement pour éviter ce tohu-bohu mais pour l'attrait de laver et rincer leur linge dans une eau limpide et claire... mais toujours froide ! Mme Laure Berthe (née en 1935 à Verdilly, à Arcy depuis 1948, mère de 10 enfants) fut la dernière à venir laver le linge au lavoir, non pas pour sa maisonnée car elle avait une machine à laver mais pour sa belle-mère qui ne voulait en aucun cas abîmer son linge en machine !

Le compte des achats se faisait sur ces feuilles de bloc note publicitaire (année 192_) en usage chez les commerçants.

Arrêté de Police Municipale

Arrêté municipal 1959
par M. le maire
S. Danteny,
interdisant aux
agriculteurs de
venir remplir leurs
tonnes à eau à la
fontaine ; ils
devront désormais
le faire dans le ru
Chouy aux Roizes
(lieudit en sortant,
au bout de la rue
de Branges),
comme le fait le
petit train de la
râperie de
Cramaille.

Vous, Maire de la Commune d'Arcy-Sainte-Restitue

La Loi du 5 Avril 1884, sur l'Administration Municipale
l'article 4-4, paragraphe 15 du Code pénal rapporté à l'annexe
de police ceux qui contrairement aux règlements légalement
pris par l'autorité municipale

la délibération n° 1221 du Conseil Municipal en date de
2 Octobre 1959.

Arrêtés.

Il est interdit de puiser à la source de la
ru Chouy avec tous autres moyens que la pompe existante.
Les agriculteurs devront remplir leurs tonnes à eau
dans le ruissau aux Roizes ou une petite réserve
d'eau a été faite pour l'alimentation de leur bétail.

art. 1^{er} L'eau de la source de la Place est déclarée
non potable. Il est prescrit de ne s'en servir
qu'après avoir pris les précautions d'usage en
pareil cas et jusqu'à nouvel Ordre.

art. 2^e Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux
à fin de poursuites conformément aux lois.

Arcy-Sainte-Restitue le 28 Octobre 1959
Le Maire.

Le village a le privilège d'être construit sur une nappe phréatique très accessible. L'eau est d'excellente qualité, aussi la population vient y pomper même si chaque maison a un puits. Les anciens gardent un souvenir tendre et amusé du grand-père Alfred Demoury*, toujours coiffé d'un canotier l'été ou d'un chapeau melon l'hiver, sur sa bicyclette à sonnette à grelot ; il venait de Fère-en-Tardenois chercher son eau de table. D'autres se souviennent avoir été bien souvent de corvée pour aller en chercher l'eau fraîche pour arroser le pastis des parents. Cependant l'eau était parfois contaminée ou pour le moins souillée par l'eau du lavoir. Les lavandières en étaient autrefois rendues responsables car elles avaient l'habitude de boucher l'évacuation du lavoir pour élever le niveau de l'eau. En effet, les relevés topographiques démontrent évident l'insignifiance de différence de niveau (1cm) entre le niveau d'eau de la citerne qu'alimente la source et celui du lavoir ; cela fait que la communication est possible entre les deux en établissant un système de vases communicants surtout les jours d'orage quand l'affluence des eaux dans le collecteur ne permet pas une bonne évacuation et un bon écoulement des eaux dans le ru Chouy.

DÉPARTEMENT
DE L' AISNE

ARRONDISSEMENT
SOISSONS

d

CANTON
DOLCHY-LE-CHATEAU

Date de la convocation :

9 mai 1949

Date de l'affichage :

Extrait du Registre

des

Délibérations du Conseil Municipal

Délibération du 9 mai 1949

L'an mil neuf cent quarante neuf, le 14 mai

le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Sylvain Gautier Maire.

Présents : MM. les Conseillers municipaux en exercice M. Falcard

Laly E. Portier H. Simonnet E. Falcard Eberie

Faute R. Sicollier R. Demyst Lucien

à l'exception de MM. Piffard Roger Legnot Léon absents.

M. _____ a été élu secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OBJET :

Alimentation en eau
des maisons
ouvrières du
hameau de Foufry.

N° 899

M. le Maire fait part au Conseil
d'une demande faite par M. Deville
André agriculteur à Foufry (hameau
M. Deville a l'intention
d'installer deux bornes fontaines à proximité
des maisons ouvrières du hameau.
à cet effet, il demande l'autorisation
de pomper de l'eau à la source du
Lavoir pour alimenter ces bornes.
La source étant très abondante
le Conseil après délibération, autorise
M. Deville, et le félicite de ces
travaux qui sont d'une utilité
incontestable.

En 1959 lors du Conseil Municipal du 08-10-1959 :

Un décret municipal est pris interdisant aux fermiers d'y venir remplir leurs tonnes d'eau pour l'alimentation du bétail ; ils le faisaient au moyen de pompe à moteur ce qui en abaissait rapidement le niveau et ainsi les eaux du lavoir avaient tendance à revenir dans la citerne, réservoir de l'eau de la source. En contre partie une petite réserve d'eau sera créée sur le ruisseau des Roizes. La délibération se termine : « ...sur le besoin d'alerter l'autorité supérieure sur la nécessité d'une adduction d'eau dans la commune et les hameaux d'Arcy-Ste-Restitute. »

Alors la délibération du 9 mai 1949 peut surprendre, suite à la demande de M. Deville André agriculteur à Foufry. M. Deville a l'intention d'installer deux bornes fontaines à proximité des maisons ouvrières de sa ferme ; à cet effet il demande de pomper l'eau de la source de la fontaine d'Arcy pour alimenter ces bornes. Il est écrit que la source étant très abondante, le Conseil l'autorise et le félicite de ces travaux qui sont d'une utilité incontestable.



Vue de la place et lavoir, carte postale datée de 1912.

En juillet 1918, lors de la dernière offensive allemande, le village n'est pas épargné. La belle façade sculptée de la fontaine avec une statue en terre cuite de la sainte est détruite.

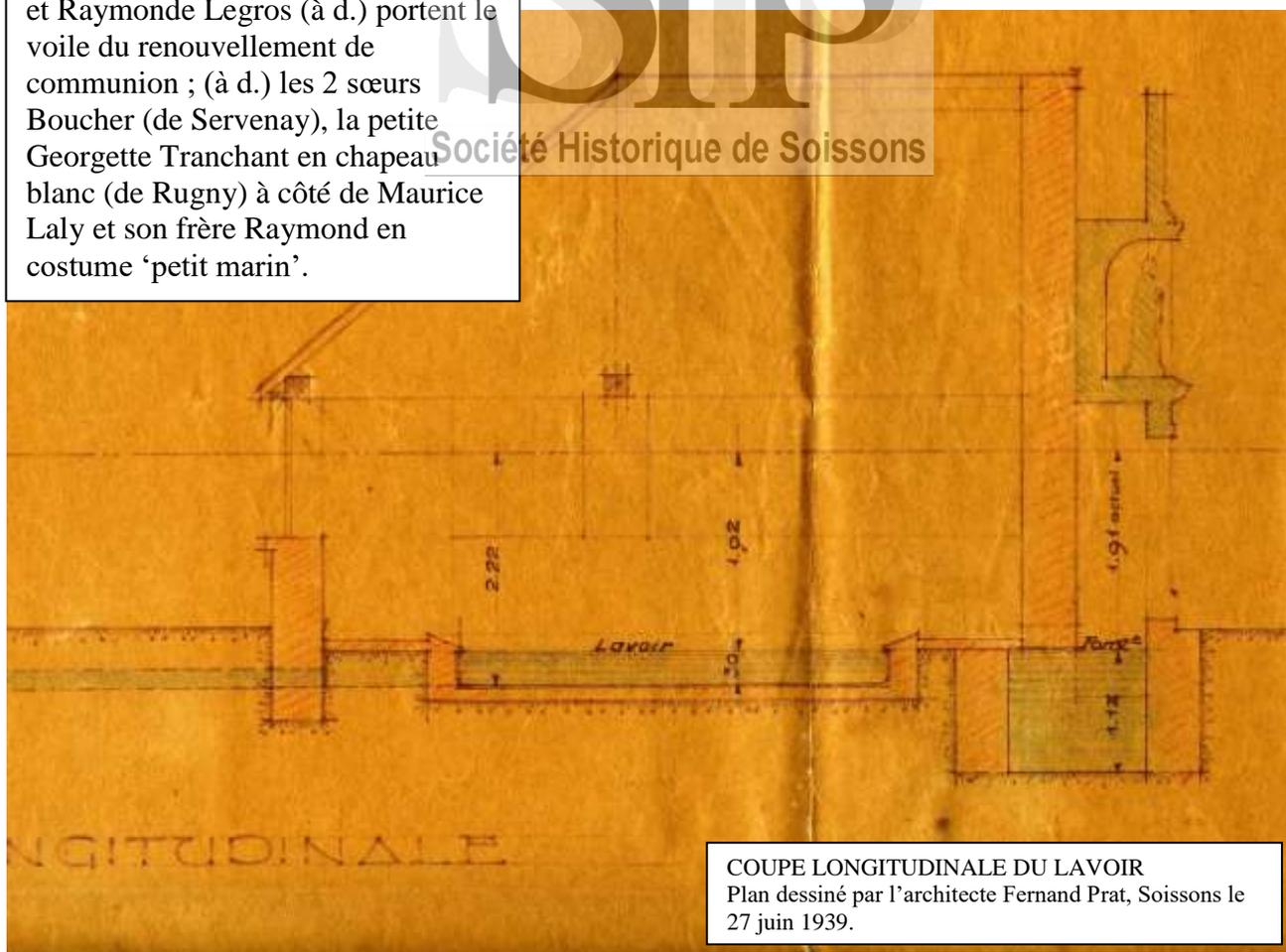


Vue de la place et lavoir. Photo prise en 1919 par M. Léon Viet, marchand de bicyclettes, installateur d'éclairage à acétylène rue de Servenay, et photographe en ces années d'après-guerre.

Mai 1936, pèlerinage et confirmation - Un reposoir dressé et fleuri par Mme Edmond Marlette, la femme du bourrelier, et Mme Constant (ferme Pornon-Dupuis n°1 place de l'église) qui prête aussi la statuette. Les deux croix désignent René Simonet (avec à sa d. Michel Petit, fils du patron du café) et sa sœur Eliane Simonet, enfants du menuisier-charron sur la place.



Milles Pornon Marie-Thérèse (à g.) et Raymonde Legros (à d.) portent le voile du renouvellement de communion ; (à d.) les 2 sœurs Boucher (de Servenay), la petite Georgette Tranchant en chapeau blanc (de Rugny) à côté de Maurice Laly et son frère Raymond en costume 'petit marin'.



COUPE LONGITUDINALE DU LAVOIR
Plan dessiné par l'architecte Fernand Prat, Soissons le 27 juin 1939.

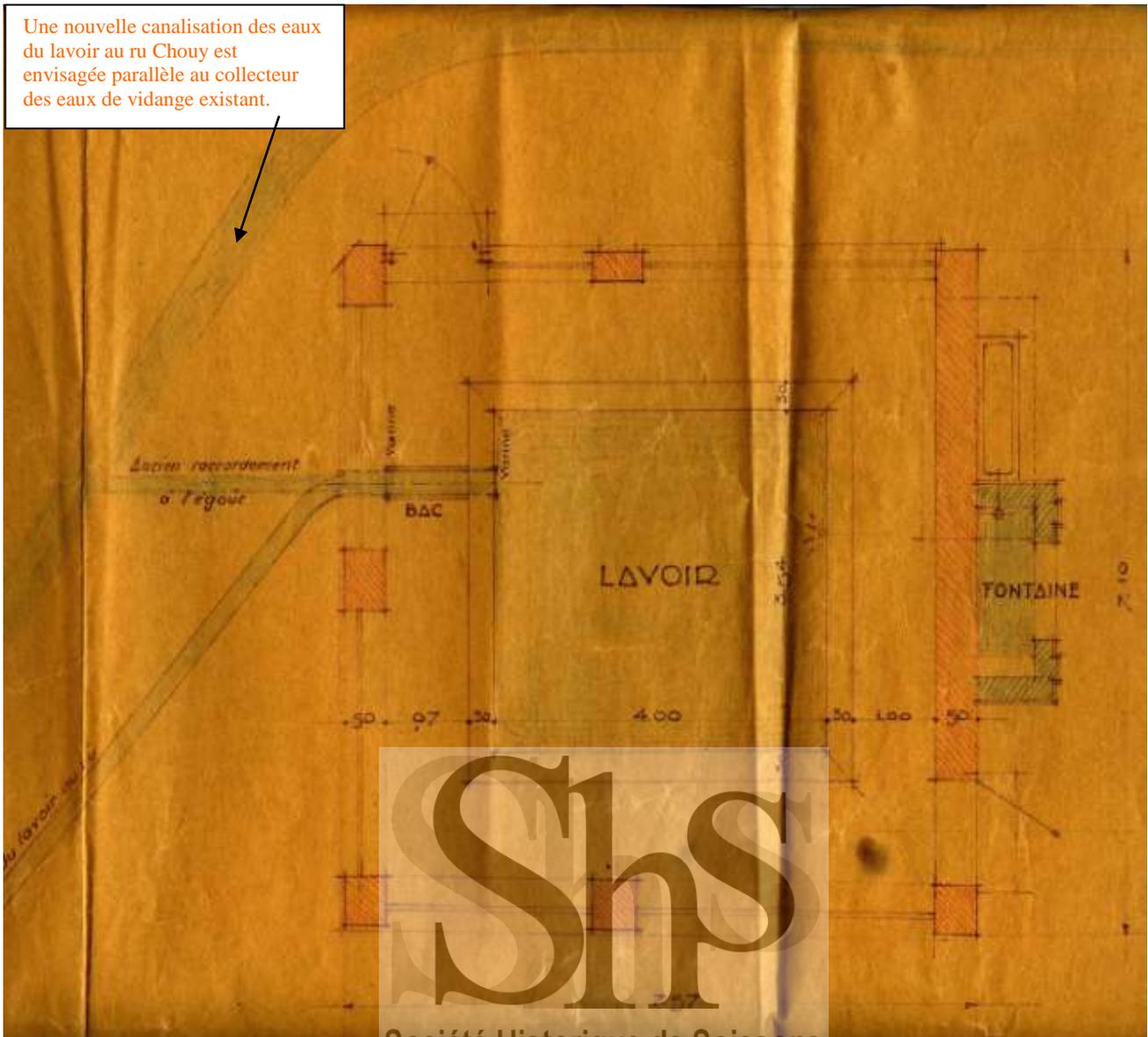


Vue d'ensemble de cette même cérémonie de mai 1936. Les façades de la maison de la famille Themerman, entrepreneur de battage d'origine belge et de l'ancienne boulangerie Brunet sont refaites. La famille Simonet, menuisier charron à Arcy depuis 1930, succéda aux Themerman et Liotard propriétaire. En 1957, elle acheta l'ancienne boulangerie avec son vieux four à pain, vendue aux enchères après de longues années d'abandon pour y installer leur fils René juste marié.



La boulangerie à gauche du lavoir porte encore les traces de la guerre; tandis que la maison à côté du café-épicerie affiche sa façade et son toit refaits à neuf. Le boulanger M. Brunet a racheté l'épicerie-buvette sur la petite place pour y installer son nouveau fournil ; c'est la boulangerie actuelle au village. La première boulangerie du village fut le fournil du prieuré-cure (n° 1 rue de Rugny, la maison dite du perron) ; les pèlerins sur la route de Bruges à St-Jacques de Compostelle y étaient accueillis par les religieux. Dans cet ancien fournil au n°1 rue de Rugny, Armand Gagnon y est le dernier boulanger ; lui et sa famille quittent leur boulangerie pillée et endommagée après la guerre 1914-18 (Descendants des Gaudion, voir dans chapitre *généalogie*). En 1978, le four à pain existait encore dans cette maison abandonnée ! Sa disparition laisse supposer que certains s'y sont intéressés !

Une nouvelle canalisation des eaux du lavoir au ru Chouy est envisagée parallèle au collecteur des eaux de vidange existant.



Plan de M. Prat, architecte de Soissons pour un projet d'aménagement des eaux d'alimentation et de vidange. Fait le 27 juin 1939.

Détruite donc en 1918, la façade de la fontaine ne sera refaite qu'en 1946. Cela peut surprendre mais il est bon de rappeler que la France se releva tout doucement de la tragédie des quatre années de guerre ; il y avait d'autres priorités alors, même si une étude de rénovation avait été demandée à M. Fernand Prat, architecte à Soissons. Il faudra attendre la décision du Conseil Municipal du 17-12-1945, suivie d'un marché de gré à gré avec l'entreprise de maçonnerie Sylvain Danteney (Maire de 1945 jusqu'à sa mort en 1963) pour qu'elle soit restaurée.

Délibérations du Conseil Municipal

CANTON
d' **DULCHY-LE-CHATEAU**

L'an mil neuf cent quarante cinq, le vingt et un de décembre
le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la
présidence de M. Blattin Lyaiz, Maire.

Date de la convocation :

17 DEC 1945

Date de l'affichage :

17 DEC 1945

Présents : M M. les Conseillers municipaux en exercice : Segnot Léon,
Paul card Ansel, Armand Serein, Mel Léon, Brochelet Joseph,
Saly Claude, Victor Souci, Labrie François, Aimé Parand Thiers.

à l'exception de M M. : _____ absents.

M Victor Souci a été élu secrétaire.

OBJET :

Refection de la
fontaine et du
lavoir

N° 706

Le Conseil Municipal, souvenant la fausse appose que la fontaine
de haute tradition qui a été détruite en 1915, n'a jamais
été reconstruite. Le péage, communi, avec le lavoir commu-
nal est prêt à s'élever. Le 15 en 1909, il avait été question
de rétablir et édifier ; une partie du conseil était d'avis de
rétablir la fontaine à son emplacement mais de déplacer
le lavoir de son site actuel. M. Prat, architecte à Soissons,
avait fait une étude de ce système ; il en était au projet
déplacement du lavoir par suite du peu de différence de
niveau de plans d'eau. M. Prat n'a jamais plus en vue
d'exécuter et n'ayant pas répondu à une lettre recommandée
le Maire demande au Conseil :

1° l'autorisation de prendre un autre architecte ce projet
admis à l'unanimité

2° de décider si le lavoir sera rétabli à sa place actuelle
ou si il y a lieu d'envisager à nouveau le déplacement ;
par neuf voix contre une, le conseil décide la reconstruc-
tion de la fontaine et du lavoir à leur emplacement actuel.

Il charge le Maire de faire au mieux pour que les
travaux soient entrepris au plus tôt, ces travaux devant
être financés par un reliquat de don de Mme de

l'aveu de M. le Maire de Soissons Arcey-Sainte-Respite

Extrait de la
délibération du
conseil municipal
du 17-12-1945.

Département de l'Aisne
arrondissement de SOISSONS
Canton : d'Arcy le Château
Commune : L'ARCY-S^{te}-RESTITUE

AH 24004



Traité de gré à gré

Traité de gré à gré pour passer le marché avec Sylvain Danteny en 1947 bien que d'autres documents attestent la restauration du lavoir et de la fontaine en 1946 et la cérémonie d'inauguration de la nouvelle statue de Ste- Restitue, le 27 mai 1946.

L'An Mil neuf cent quarante sept, le vingt deux à vingt heures, Monsieur le Maire a passé marché de gré à gré avec l'entrepreneur suivant :
Entre les soussignés Léon Legros Maire de la Commune d'Arcy Sainte Restitue, arrondissement de Soissons Département de l'Aisne, agissant au nom de ladite Commune en exécution d'une délibération du Conseil Municipal en date du dix huit Mars Mil neuf cent quarante sept, d'une part ; et Monsieur Danteny Sylvain entrepreneur de maçonnerie à Arcy Sainte Restitue, d'autre part, a été convenu ce qui suit.
Article premier : Monsieur Danteny Sylvain, s'engage à exécuter conformément aux indications ci après, les travaux de réparation de la fontaine et du lavoir.
Article Deux : Ils seront exécutés strictement conformes au devis, Les matériaux seront de bonne qualité et employés conformément aux règles.



M. Laurent Georges de Villers sur Fère, maçon sculpteur met tout son talent en œuvre en s'aidant de vieilles cartes postales pour refaire aussi authentique qu'avant l'ensemble sculpté avec la niche de la statue de la sainte, les vases et la croix de pierre.

Photo de M. Laurent Georges exposant sur la place du marché de Fère en Tardenois (Il était marié avec la sœur de la grand-mère Simonet née Saucer).



Les maçons au travail en 1946. De gauche à droite, le maître maçon Sylvain Danteny et ses fidèles ouvriers maçons Albert Simonet (Parrain de André Denizot, dernier maçon natif d'Arcy, né en 1900.) et Henri Broyon. Tous trois habitaient le village.

Enfin, l'inauguration le 27 mai 1946.



L'évêque de Soissons bénit la statue de Sainte Restitue. Au premier plan, à gauche, le jeune prêtre dont le cercle de la tonsure se voit si nettement est l'abbé Margerin du Metz arrivé à Arcy en 1943 succédant à l'abbé Brotonne décédé en 1942. L'ancienne statue détruite datait de 1862 : en effet il est écrit dans le registre de Fabrique **1862**, que « le nouveau monument de la fontaine Ste Restitue est fait en **1862** par le Sieur Givry maçon à Arcy pour la somme de 267 F. Seulement la Fontaine a été un peu en partie changée de place. La statue qui est au-dessus est en terre cuite et a été achetée la somme de 70 F en 1862. »

Société Historique de Soissons



La paix est revenue ; les bannières et le drapeau de la Cie des Archers, ce dernier porté par ROGER René, sont enfin de sortie après ces années de guerre !
L'enfant de chœur est le petit Gabriel Moreau.